

2ème année de Master - Mention « Marketing, Vente »

Parcours « Marketing Stratégique »

Enseignements et contrôle des connaissances : 2020-2021 à 2021-2022

						Volume horaire de l'année (h) :		223,00
Premier semestre (UE en commun M2 CMHM)		Volume horaire du semestre :				ECTS :	30	
		213,00		ou h				
		243,00						
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
UE obligatoires								
UE 1.1.1 : Marketing Stratégique : spécificités sectorielles et internationales		18,00	30		3			
UE 1.1.2 : Décisions stratégiques en marketing	15,00	21,00	30		3			
UE 1.1.3 : Stratégie de distribution		21,00	30		3			
UE 1.1.4 : Liens marketing, finance et stratégie		18,00	30		3			
UE 1.1.5 : Droit de la consommation et de la communication (M)		21,00		30	3	Epreuve écrite	2 h	
UE 1.1.6 : CRM et marketing direct (M)		21,00	30		3			
UE 1.1.7 : Valeur de l'offre : de la promesse à la satisfaction		18,00	30		3			
UE 1.1.8 : Méthodes approfondies d'analyse de marché (M)		39,00	60		6			
UE 1.1.9 : E-commerce (M)		21,00		30	3	Rapport		
UE optionnelles								
UE 1.2.1 : Epistémologie et méthodologie de la recherche		30,00	30		3			
UE 1.2.2 : Stage					3	Rapport de stage		
Points sport (de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points		

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :				10,00 h	ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal			
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée	
UE obligatoires								
UE 2.1.1 : Projet tutoré	10,00		30		3			
UE obligatoires - Liste à choix S 2.2								
1 matière à choisir parmi les 2 suivantes :								
UE 2.2.1 : Stage et mémoire				270	27	Mémoire et soutenance		
UE 2.2.2 : Mémoire de recherche				270	27	Rapport et soutenance		
UE Facultative								
UE 2.3.1 : Stage					3	Rapport de stage		
Points sport (de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de		150	points		

Périodes d'examens

1^{er} semestre : 1^{ère} session d'octobre à décembre

2^{ème} session en septembre

CONTRÔLE CONTINU

Les unités d'enseignements qui reposent sur le principe du contrôle continu des connaissances fonctionnent selon le régime de la session unique.

Le contrôle continu est susceptible de comporter les éléments suivants : exercices, études de cas, exposés, rapports, devoirs sur table, QCM, et ce, de manière individuelle ou collective. Il peut être organisé pendant les séances de cours et/ou de TD, ou en dehors de celles-ci.

Le contenu du contrôle continu est défini par l'enseignant titulaire en accord avec le responsable du parcours. Il comporte au minimum deux évaluations, dont l'une au moins est individuelle.

Toute absence injustifiée lors d'une évaluation de contrôle continu entraîne la note de zéro pour l'évaluation concernée.

CONTRÔLE TERMINAL

Clauses valables pour toutes les sessions

L'évaluation des unités d'enseignement qui reposent sur le principe du contrôle terminal font l'objet de deux sessions, à l'exception de l'unité d'enseignement « Stage et mémoire » ou « Mémoire de recherche » qui est évaluée en session unique.

Le contrôle terminal est susceptible de comporter les éléments suivants : épreuves écrites, épreuves sur ordinateur, épreuves orales, rapports et/ou autres livrables divers, et ce, de manière individuelle ou collective.

Les épreuves écrites sur table et les épreuves sur ordinateur sont rédigés sur des copies ou autres supports respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée. L'étudiant est considéré comme absent, s'il se présente avec un retard supérieur à quinze minutes après le début de l'épreuve.

Le contenu des épreuves est décidé par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans la maquette et dans le cadre des orientations définies par le responsable du parcours.

Deuxième session

Lors de la seconde session, l'étudiant doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves des unités d'enseignement non capitalisées à l'issue de la première session. Les notes obtenues à ces épreuves se substituent, dans tous les cas, à celles obtenues à la première session. A la seconde session, les épreuves pourront être orales, même si les UE concernées ont fait l'objet d'un examen écrit à la première session.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note est égale ou supérieure à 10/20.

Validation des semestres : Chaque semestre est validé quand toutes les unités d'enseignement obligatoires qui le composent sont acquises. Il est également validé lorsque la moyenne des unités d'enseignement obligatoires qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20, à la condition que la note attribuée à l'UE « Stage et mémoire » ou « Mémoire de recherche » soit supérieure à 10/20 et qu'aucune des autres notes d'unité d'enseignement ne soit inférieure à 7/20.

Activités physiques et sportives : des points Sport (de 1 à 15 maximum) peuvent être attribués, par semestre, à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du Service des Sports du collège DSPEG) et ce, au titre d'une UE facultative.

Validation de l'année : Pour obtenir la 2^{ème} année du Master « Marketing, Vente » parcours « Marketing Stratégique », il faut avoir validé chacun des deux semestres qui la composent. Le diplôme s'obtient avec une moyenne minimale de 10/20 et des mentions sont attribuées :

- moyenne égale ou supérieure à 16 : mention très bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 14 : mention bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 12 : mention assez bien.

Les UE facultatives permettent l'obtention d'ECTS mais ne sont pas prises en compte dans l'obtention du semestre, de l'année ou du diplôme. Elles figureront dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.